

VISITE MEDICALE SELON EL-KHOMRI

Depuis le 1er Janvier 2017, les conditions de périodicité ont été modifiées et Négociées avec le médecin du travail. Pour tous les personnels à risques de maintenance « exécution » et le personnel de conduite, la périodicité des visites sera de 2 ans. Pour les autres salariés non classés « à risques » la visite aura lieu tous les 5 ans .

Il n'y a plus de visite médicale avant l'embauche mais une visite d'information et de prévention effectuée par une infirmière.

Pour la Semitan ce sera le médecin du travail. Ce certificat d'aptitude est valable 2 ans et peut servir à toute embauche dans une autre entreprise pour un poste égal.

La Semitan se réserve le droit d'établir une visite médicale d'embauche.

Autre changement qui concerne les délégués du personnel :
la loi Travail décrète que toute procédure de reclassement nécessite un avis des délégués du personnel (avis consultatif).



Stationnement... pas tous à la même enseigne !

La majorité des salariés rencontre des difficultés pour se stationner, nous rééditons la demande à la SEMITAN de prendre en considération cette complication dans l'organisation de notre journée de travail.

Pour cela nous revendiquons des navettes conducteur et surtout des prises et fins de service aux dépôts.

Il est vrai que pour nos Cadres et Dirigeants, avoir des places réservées est un grand privilège sans oublier la mise à disposition de voiture de fonction à l'heure ou le personnel doit payer son titre de transport privé.

CGT SEMITAN

1 rue Bellier 44300 Nantes
02.51.81.77.06 / 06.24.52.70.37

Mail : cgt.semitan@free.fr - www.cgtsemitan.fr



Le Traminot Nantais
N° 61 - MARS 2017

Syndicat CGT des Transports Urbains Nantais

Edito



Tout d'abord, la Commission Exécutive de la **CGT SEMITAN** a voté, à l'unanimité, pour signer l'accord **NAO 2017** portant sur les rémunérations. Un accord plutôt positif, même si nous pouvons toujours espérer mieux.

Mais avons-nous le rapport de force pour exiger plus ?

Ne vous laissez pas endormir par des arguments non recevables, émis par certains, comme « un accord aléatoire » alors même que ceux-là signent les accords d'intéressements qui sont ce qui se fait de pire en matière aléatoire.

La **CGT** assume la signature de l'accord **NAO 2017** sur les rémunérations.

Mais passons ! la **CGT SEMITAN** est aussi et toujours prête à rebondir. C'est pour cela que nous avons déposé **une alarme sociale** dénonçant le désengagement de l'état et de tous les politiques, notamment, en matière de sûreté publique. Nous prendrons nos responsabilités et voir si nous devons mettre **un GROS** coup de pression, peut être lors des prochaines festivités.

Soyez vigilant aux messages sur le compte Facebook de la **CGT SEMITAN** ainsi que sur l'application **CGT SEMITAN** qu'il faut avoir sur son Smartphone pour être au courant des dernières news. Pensez à vous inscrire pour recevoir la newsletter sur le site internet de la **CGT SEMITAN**.

De grands changements vont intervenir dans les années à venir. Soyons force de propositions.

Ensemble nous pouvons gagner

Ronan GILBERT
Secrétaire Général

Journal mensuel du syndicat
CGT SEMITAN,

financé par les cotisations syndicales de ses adhérents.

Syndicat CGT SEMITAN tel : 02 51 81 77 06 E-mail : cgt.semitan@free.fr
06 24 52 70 37 www.cgtsemitan.fr

Point NAO 2017... sur les éléments de rémunération

La CGT a signé l'accord NAO 2017. Vous êtes nombreux à apprécier cette position et pour ceux qui doutent, voici ce que représente réellement cette avancée :

Sans prendre en considération l'impact de l'ensemble des primes constituant nos salaires et le point d'intégration de la prime de salissure.

Pour Rappel, au 1er Janvier 2017 :

- valeur du point à 9€96 soit 11 cts de gain.
- Prime Vacances revalorisée de 20 points en 2017 + 15 Pts en 2018 + 15 Pts en 2019. soit 50 Pts.

Cette période, de Janvier 2017 à Mai 2019, s'étend donc sur 29 mois, soit 50 pts.

Au Coefficient 210 X 0,11 cts = 23 €/mois X 29 Mois = 667 €

Mai 2017 = 20 Pts X 9.96€ = 199.20 €

Mai 2018 = 20+ 15 Pts X 9.96€ = 348.60 €

Mai 2019 = 20 + 15 + 15 Pts X 9.96€ = 498.00 €

Sur cette période de 29 Mois, sans considérer les N.A.O. 2018 et 2019 auxquelles la valeur du point sera renégociée, **Celui-ci n'étant pas gelé.**

667 + 199,2 + 348,6 + 498 = 1713€uros / 29 Mois = 59 €/ mois brut.

Oui La CGT a SIGNEE ... dans l'intérêt de TOUS !

Point NAO 2017... sur les Conditions de Travail

Certaines des revendications de la CGT ont retenu l'attention de la Direction. Néanmoins, nous sommes loin du compte et l'aboutissement d'un accord se montre très incertain.

Malgré tout la Direction propose :

- Suppression des Services en 2 fois Tram le Samedi :

Vous comprendrez que la Direction profite de l'opportunité pour encourager les conducteurs à passer l'habilitation Tramway. Mais cette proposition ne peut être qu'un avantage à l'égard des collègues qui souffrent de ce type de service. Si malgré tout, des conducteurs souhaitent rester sur ce type de service le samedi, nul doute que la bourse d'échange apportera des solutions.

- Glissement (ripage) des conducteurs en expérimentation sur la Ligne 3:

- Le Conducteur Lâche sa rame en quai d'arrivée, et récupère la suivante. Cette proposition, issue du fonctionnement du Métro Parisien, faite par la CGT, oblige le conducteur, à son Terminus, à descendre de sa rame, et permet de reprendre son souffle. Si ce mode de fonctionnement donne satisfaction, cette mesure s'étendra sur le réseau.

- Rajout d'une voiture sur les lignes à forte Affluence tel que : 4, 3, C7, C5, 10, 26...

Prochaine Réunion N.A.O. sur les conditions de travail le 23 Mars

Trop c'est trop, et souvent inutile !


Conscientieux et Professionnel nous le sommes tous. Mais de là à se faire taper, insulter ou molester pour un ticket : **NON Merci !**

Alors si notre Métier de base est conducteur-receveur, le métier de contrôleur est un métier à part entière. Ce dernier se fait en équipe par des collègues qualifiés et assermentés avec des méthodes et des compétences appropriées !

Le conducteur, lui, accueille les usagers et visualise un titre de transport et ne contrôle pas sa validité.

Si il y a un titre tant mieux, si il n'y a pas... je double clic sur la pédale ou pas !



 **VOYAGEURS AVEC POUSETTE**

> Privilégiez les heures creuses. Installez la poussette dépliée dans l'espace aménagé, sans gêner le passage, freins bloqués et restez à proximité en la tenant fermement. 1 poussette maximum à chaque porte accessible dans le Tramway et le Busway®. 1 poussette maximum à chaque porte accessible dans le Bus et au-delà sous réserve de l'accord du conducteur.

Une fois de plus la Direction ne prend pas ses responsabilités et se dégage sur le dos des conducteurs

C'est Donc le Conducteur qui décide l'interprétation du règlement ! Et c'est encore le Conducteur qui s'en prend plein les dents !

Et en cas d'accident, la souplesse du règlement n'engage que la responsabilité du Conducteur ! Encore une règle qui ne protège que celui qui l'écrit.

SERVICE DE NUIT DU VENDREDI

Sans grande surprise, Nantes Métropole valide l'offre. Et la CGT se réjouit de voir le réseau s'étoffer. Mais pour les salariés, toujours pas de proposition de la Direction. Il faudra attendre le 23 Mars lors des négociations sur les conditions de travail.

La CGT s'étonne que la Semitan n'ait pas de piste de travail à proposer aux organisations syndicales pour aboutir à un bon accord ! Il est même surprenant que cette disposition n'est pas été chiffrée pour apprécier la faisabilité.

La CGT prendra ses responsabilités et s'engagera aux cotés des conducteurs concernés si les mesures compensatoires ne sont pas à la hauteur des nouvelles contraintes.